

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Title - Sujet Supply of Pit Privies	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P421-120323/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 5P421-120323	Date 2012-04-27
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-216-5859	
File No. - N° de dossier VIC-1-34655 (216)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-05-22	Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Wickremasinghe, Shanesh	Buyer Id - Id de l'acheteur vic216
Telephone No. - N° de téléphone (250) 363-8471 ()	FAX No. - N° de FAX (250) 363-0395
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

P421-120323

VIC-1-34655

Le présent modificatif vise à apporter les modifications suivantes :

Révision 001 :

SUPPRIMER : L'invitation prend fin à 02:00 PM PST on 2012-05-07; et

INSÉRER : L'invitation prend fin à 02:00 PM PST on 2012-05-22

Révision 002:

SOUS : PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

SUPPRIMER: 4.1 **Date de livraison** EN ENTIER; et

INSÉRER :

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 9 juillet 2012.

Révision 003:

SOUS :: PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

SUPPRIMER: 5.1 **Autorité contractante** EN ENTIER; et

INSÉRER :

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Approvisionnement, Victoria
 1230, rue Government, Bureau 401
 Victoria (Colombie-Britannique) V8W 3X4 Canada
 Attention : Kathy Large
 Téléphone : 1.250.363.8456
 Courriel : kathy.large@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Révision 004:

SOUS : PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

SUPPRIMER: 5.2 **Chargé de projet** EN ENTIER; et

INSÉRER :

5.2 Chargé de projet

P421-120323

VIC-1-34655

Le chargé de projet pour le contrat est :

Parcs Canada

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

Révision 005:

SOUS : PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

INSÉRER :

6.2 Paiements multiples H1001C (2008-05-12)

Révision 006:

SOUS: ANNEXE A - ÉNONCÉ DES BESOINS

SUPPRIMER: ANNEXE A - ÉNONCÉ DES BESOINS EN ENTIER

INSÉRER :

1. Exigences obligatoires (indiquer si celles-ci sont respectées)

1.1 Fabriquer, fournir et livrer à Parcs Canada, au 100, avenue Hawk à Banff, une (1) latrine en cèdre mesurant 39pi², conformément aux prescriptions ci-après.

	Oui	Non	Référence (page)
a. Préfabriquée, facile à installer, formée de pièces emboîtables.			
b. Conforme au dessin ci-joint intitulé «Unité simple à entrée avant».			
c. Harmonisée à l'inventaire existant de latrines en cèdre de Parcs Canada, conformément à la photographie ci-jointe intitulée « Photographie de l'unité simple ».			
d. Les murs de rondins doivent être construits en pièces de cèdre de l'Ouest de catégorie nouveaux, sains et solides (STK) à languettes et rainures mesurant 4 po x 6 po, encochées.			

P421-120323

VIC-1-34655

e. La porte doit être faite en pièces de cèdre de l'Ouest de 2 po x 6 po, assemblées à languettes et rainures, avec joint en V sur la face extérieure et plat sur la face intérieure; les traverses horizontales doivent être en pièces de cèdre de l'Ouest de 1 po x 6 po à joint en V, collées et vissées à la face intérieure de la porte, placées à 12 po de l'axe du support supérieur de la porte et à 12 po de l'axe du support inférieur de la porte.			
f. Doit être construite à partir de rives de pignon et planches de bordure en cèdre de l'Ouest de 10 pi (coupées en moitiés afin d'obtenir des pièces de 5 pi de longueur sur chaque versant).			
g. La toiture doit être constituée de panneaux ondulés en fibre de verre verte (fournis en longueurs de 10 pi) en quantité suffisante pour qu'il soit possible de les chevaucher de deux (2) ondulations aux endroits où les panneaux se joignent ou se chevauchent.			
h. Les supports de faîtes doivent être des pièces de cèdre de l'Ouest de 4 po x 6 po, dont les languettes ont été enlevées. Les supports de toit situés de part et d'autre des supports de faîtes doivent être des pièces de cèdre de l'Ouest de 2 po x 4 po; il doit y avoir deux (2) supports par versant (pour un total de quatre [4]). Les supports de toit doivent s'étendre de manière continue, d'une bordure de rive à l'autre.			
i. La quincaillerie de porte doit être robuste, en aluminium moulé, identique ou équivalente à la quincaillerie indiquée sur les photographies « Charnière » et « Poignée de porte ».			

1.2 Fabriquer, fournir et livrer à Parcs Canada, au 100, avenue Hawk, à Banff, trois (3) latrines en cèdre doubles à portes en mur de pignon, mesurant 76 pi², conformément aux prescriptions ci-après.

	Oui	Non	Référence (page)
a. Préfabriquées, faciles à installer, formées de pièces emboîtables.			
b. Conformes au dessin ci-joint intitulé « Unité double à entrées aux deux murs de pignon ».			
c. Les murs de rondins doivent être construits en pièces de cèdre de l'Ouest de catégorie nouveau, sains et solides (STK) à languettes et rainures mesurant 4 po x 6 po, encochées.			
d. La porte doit être faite en pièces de cèdre de l'Ouest de 2 po x 6 po, assemblées à languettes et rainures, avec joint en V sur la face			

P421-120323

VIC-1-34655

extérieure et plat sur la face intérieure; les traverses horizontales doivent être en pièces de cèdre de l'Ouest de 1 po x 6 po à joint en V, collées et vissées à la face intérieure de la porte, placées à 12 po de l'axe du support supérieur de la porte et à 12 po de l'axe du support inférieur de la porte.			
e. Doit être construite à partir de rives de pignon et planches de bordure en cèdre de l'Ouest de 10 pi (coupées en moitiés afin d'obtenir des pièces de 5 pi de longueur sur chaque versant).			
f. La toiture doit être constituée de panneaux ondulés en fibre de verre verte (fournis en longueur de 10 pi) en quantité suffisante pour qu'il soit possible de les chevaucher de deux (2) ondulations aux endroits où les panneaux se joignent ou se chevauchent.			
g. Les supports de faîtes doivent être des pièces de cèdre de l'Ouest de 4 po x 6 po, dont les languettes ont été enlevées. Les supports de toit situés de part et d'autre des supports de faîtes doivent être des pièces de cèdre de l'Ouest de 2 po x 4 po; il doit y avoir deux (2) supports par versant (pour un total de quatre [4]). Les supports de toit doivent s'étendre de manière continue, d'une bordure de rive à l'autre.			
h. La quincaillerie de porte doit être robuste, en aluminium moulé, identique ou équivalente à la quincaillerie indiquée sur les photographies « Charnière » et « Poignée de porte ».			

1.3 Fabriquer, fournir et livrer à Parcs Canada, au 100, avenue Hawk, à Banff, quatre (4) latrines doubles côte à côte en cèdre mesurant 76 pi², conformément aux prescriptions ci-après

	Oui	Non	Référence (page)
a. Préfabriquées, faciles à installer, formées de pièces emboîtables.			
b. Conformes au dessin ci-joint intitulé « Unité double côte à côte ».			
c. Harmonisées à l'inventaire existant de latrines en cèdre de Parcs Canada, conformément à la photographie ci-jointe intitulée « Photographie de l'unité double côte à côte ».			
d. Les murs de rondins doivent être construits en pièces de cèdre de l'Ouest de catégorie nouveau, sains et solides (STK) à languettes et rainures mesurant 4 po x 6 po, encochées.			
e. La porte doit être faite en pièces de cèdre de l'Ouest de 2 po x 6 po,			

P421-120323

VIC-1-34655

assemblées à languettes et rainures, avec joint en V sur la face extérieure et plat sur la face intérieure; les traverses horizontales doivent être en pièces de cèdre de l'Ouest de 1 po x 6 po à joint en V, collées et vissées à la face intérieure de la porte, placées à 12 po de l'axe du support supérieur de la porte et à 12 po de l'axe du support inférieur de la porte.			
f. Doit être construite à partir de rives de pignon et planches de bordure en cèdre de l'Ouest de 8 pi (afin d'obtenir des pièces de 8 pi de longueur sur chaque versant).			
g. La toiture doit être constituée de panneaux ondulés en fibre de verre verte (fournis en longueur de 8 pi) en quantité suffisante pour qu'il soit possible de les chevaucher de deux (2) ondulations aux endroits où les panneaux se joignent ou se chevauchent.			
h. Les supports de toit de chaque côté du mur pleine hauteur en rondins de division doivent être composés de trois (3) pièces de cèdre de l'Ouest de 4 po x 6 po dont les languettes ont été enlevées. Il doit y avoir trois (3) supports par versant (pour un total de six [6]). Les supports de toit doivent s'étendre de manière continue, d'une bordure de rive à l'autre.			
i. La quincaillerie de porte doit être robuste, en aluminium moulé, identique ou équivalente à la quincaillerie indiquée sur les photographies « Charnière » et « Poignée de porte ».			

2.0 Livraison

a. Tous les matériaux expédiés doivent être attachés de manière à éviter tout dommage causé par le vent. Le fournisseur sera tenu responsable de tout dommage aux matériaux assujettis inadéquatement.

b. Les matériaux pour chaque latrine doivent être regroupés séparément, et tous les composants de chaque latrine doivent être étiquetés adéquatement. Fournir toutes les instructions nécessaires pour l'installation des latrines sur place par le personnel de Parcs Canada.

c. Protéger tous les matériaux au moyen de bâches, de feuilles de polyéthylène ou de caisses, au besoin, afin d'éviter tout dommage causé par les intempéries ou les dommages mécaniques pendant le transport ou le déchargement à Parcs Canada.

Révision 007:

SOUS : Annexe « B » - Base de paiement

P421-120323

VIC-1-34655

SUPPRIMER: Annexe « B » - Base de paiement EN ENTIER**INSÉRER :****Annexe « B » - Base de paiement**

Article	Description	Total d'articles	Unité dist.	Prix unitaire	Prix de lot tout inclus ferme en dollars canadiens
1	Fabriquer, fournir et livrer des latrines simples en cèdre conformément à l'annexe A 1.1	1	Chaque	\$	\$
2	Fabriquer, fournir et livrer des latrines d'extrémité doubles en cèdre conformément à l'annexe A 1.2	3	Chaque	\$	\$
3	Fabriquer, fournir et livrer des latrines côte à côte doubles en cèdre conformément à l'annexe A 1.3	4	Chaque	\$	\$
4	Frais de livraison (pour l'articles 1-3) et destination DDP Parcs Canada, 100, avenue Hawk, Banff (Alberta) T1L 1K2	1	Lot	\$	\$
				Sous-total	\$
				TPS / TVH	\$
				Coût total	\$